

CPTS Villeurbanne

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
9 place Docteur Lazare Goujon
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mai 2026

In Extenso Auvergne Rhône Alpes

24 chemin des Verrières BP 33 69751 Charbonnières Cedex

Tél : +33 (0) 4 78 34 19 54 lyon.charbonnieres@inextenso.fr www.inextenso.fr

Siège social : 53 avenue Albert Einstein - 69100 Villeurbanne - Tél. : +33 (0) 4 72 60 30 30

SAS d'Expertise Comptable au capital de 9 243 150 € - 434 713 871 RCS Lyon - APE 6920 Z – TVA FR
02 434 713 871

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Lyon et à la Compagnie des Commissaires
aux Comptes de Lyon

CPTS Villeurbanne

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
9 place Docteur Lazare Goujon
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mai 2026

A l'assemblée générale de l'association CPTS Villeurbanne

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CPTS Villeurbanne relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants indiqués dans l'annexe aux comptes annuels :

- Dans le paragraphe « Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes » précisant que l'exercice clos au 31 mai 2026 revêt un caractère exceptionnel en raison du changement de date de clôture. Il couvre ainsi la période du 1er janvier 2025 au 31 mai 2026, soit une durée de 17 mois.
- Dans le paragraphe « changements de méthodes » concernant la première application du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général et du règlement ANC n° 2023-03. Cette évolution est sans incidence sur le bilan d'ouverture de l'exercice et modifie notamment la définition du résultat exceptionnel.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Ces vérifications spécifiques appellent de notre part l'observation suivante : l'intégralité des documents n'était pas disponible pour les membres dans le délai de 15 jours prévu statutairement avant la tenue de l'assemblée générale.

Nonobstant ce délai, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières,
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES

Laurent SIMO

Signé par Laurent Simo
Le 5 oct. 2026

In Extenso
signature électronique

doc_gmDn
tx_DmyEd3ebedYZ

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

COMPTES ANNUELS
AU 31 MAI 2026

TISSENDO AuRA	Association CPTS VILLEURBANNE	Page : 2
---------------	-------------------------------	----------

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/05/2026			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	949	664	285	733
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	949	664	285	733
COMPTES DE REGULARISATION	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	205 454		205 454	
	Charges constatées d'avance	278		278	
	Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	98 700		98 700	151 053
	Total III	454 432		454 432	151 053
TOTAL GENERAL (I à VI)	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		455 381	664	454 716	151 786

TISSENDO AuRA	Association CPTS VILLEURBANNE	Page : 3
---------------	-------------------------------	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/05/2026	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	7 255	7 255
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	72 365	
	Excédent ou déficit de l'exercice	316 891	72 365
	Situation nette (sous-total)	396 510	79 620
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		396 510	79 620
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Total II			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total III			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total IV			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 153	9 831
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	53	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		5 468
	Produits constatés d'avance		56 866
Total V		58 206	72 166
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		454 716	151 786

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/05/2026	31/12/2024
			17 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		2 875	1 868
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service			
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		525 183	173 759
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Utilisations des fonds dédiés			
	Autres produits			
Total des produits d'exploitation			528 059	175 626
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		210 887	103 045
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés			
	Salaires			
	Cotisations sociales			
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		448	216
	Dotation aux provisions			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges			
Total des charges d'exploitation			211 335	103 261
RESULTAT D'EXPLOITATION			316 723	72 365

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/05/2026	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			316 723	72 365
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	221		
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			221	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			221	
RESULTAT COURANT avant impôts			316 944	72 365
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices		53		
TOTAL DES PRODUITS			528 279	175 626
TOTAL DES CHARGES			211 388	103 261
EXCEDENT ou DEFICIT			316 891	72 365
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Objet social de l'entité :

Décliner le projet de la CPTS sur la commune de Villeurbanne et mettre en oeuvre les actions définies par ses adhérents dans le cadre défini par l'accord conventionnel interprofessionnel de l'assurance maladie.

Nature et périmètre des activités :

Organisation des actions dans un local basé à Villeurbanne.

Moyens mis en oeuvre :

Dans des locaux spécifiques, des professionnels de santé assurent la mise en oeuvre des projets de la CPTS grâce au personnel fourni par le Groupement d'Employeurs des Communautés Professionnels Territoriale de Santé (GECPTS).

Fiscalité de l'entité

Le CPTS de Villeurbanne est une association à but non lucratif, elle n'est donc pas soumise en principe à la fiscalité.

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 454 716 euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de 528 279 euros
- un total charges de 211 388 euros
- dégage un résultat de 316 891 euros

L'exercice considéré est un exercice exceptionnel qui :

- débute le 01/01/2025
- finit le 31/05/2026
- et a une durée de 17 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté (à l'exception des changements décrits ci-après).

Changement de méthode :

En application du règlement ANC 2022-06 du 04/11/2022 et du règlement ANC 2023-03 du 07/07/2023 entrés en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025, les principales modifications suivantes ont été apportées à la présentation des comptes :

- Le résultat exceptionnel ne concerne désormais que des produits et des charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels

Le changement concerne le présent exercice et ne s'applique pas à l'exercice précédent, y compris pour la comparaison N/N-1, en vertu du principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

VMP

Les VMP sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et évaluées à la clôture de l'exercice à leur valeur d'inventaire.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cotisations

Les cotisations des adhérents sont comptabilisées en produit au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encaissées. Le fait générateur retenu pour la comptabilisation des cotisations est l'encaissement..

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de l' Association CPTS VILLEURBANNE avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/05/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	949					949
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	949					949
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE C EDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TO TAL		949					949

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/05/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			216	448		664
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			216	448		664
TOTAL				216	448		664

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/05/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	58 275	58 275	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	147 179	147 179	
	Charges constatées d'avance	278	278	
TOTAL DES CREANCES		205 732	205 732	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/05/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 153	58 153		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	53	53		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		58 206	58 206		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/05/2026
Fonds propres sans droit de reprise	7 255				7 255
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		72 365			72 365
Excédent ou déficit de l'exercice	72 365	(72 365)	316 891		316 891
Situation nette	79 620		316 891		396 510
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	79 620		316 891		396 510

TISSENDO AuRA**Association CPTS VILLEURBANNE**Page : 17

Concours publics et subventions

31/05/2026

Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
------------------	------	-----------------------------	-----	--------	-----------------

Etat exprimé en euros

Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						525 183
Subventions d'investissement						
TOTAL						525 183



Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
SUBVENTION CPAM		525 183	
Totalisation		525 183	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/05/2026
Total des Produits à recevoir		147 400
Autres créances		147 400
PRODUITS A RECEVOIR	147 179	
BANQUES PROD. A RECEVOIR	221	

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/05/2026
Total des Charges à payer		57 165
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS FNP	57 165	57 165

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/05/2026
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		278	278
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			278

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/05/2026
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
SUBVENTIONS			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Rémunération des dirigeants :

Les notes d'honoraires 2025/2026 payées aux membres du bureau sur l'exercice se sont élevées à 15 015 €.

Le montant global perçu sur l'exercice par les trois membres du bureau dont les notes d'honoraires sont les plus élevées s'élève à 9 462 €.

Par ailleurs, il a été provisionné 2 213 € de notes d'honoraires 2025/2026 restantes à verser aux membres du bureau.

Subventions d'équipement :

Pas d'investissement effectué et aucune subvention d'investissement constatée sur l'exercice 2025.

Honoraires :

Les honoraires de commissariat aux comptes payés sur 2025 se sont élevées à 3 415 € dont 688 € concerne l'exercice 2024.

Des honoraires de commissariat aux comptes au titre de 2025 ont été provisionnés pour 4 018 €.